



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2023/04

Saint-Etienne du Grès, le 14 février 2024

C'est toujours « NON » à la suppression d'une classe à Saint-Étienne du Grès

Encore une fois, élus, parents d'élèves et enseignants refusent toujours la fermeture d'une classe à l'école élémentaire de Saint-Étienne du Grès.

Une mobilisation immédiate : le maire Jean Mangion a adressé une lettre argumentée aux instances de l'Éducation nationale ainsi qu'aux représentants politiques. L'Amicale des parents d'élèves a lancé une pétition devant l'école et en ligne (<https://chnq.it/5w5NXqGbKw>) pour eux aussi défendre le bien-être des enfants à l'école.

Lundi 12 février, le maire de Saint-Étienne du Grès, Jean Mangion, a été informé d'une possible fermeture d'une classe à l'école élémentaire de la commune. Information confirmée par Elsa Pelestor-Valette, inspectrice d'Académie de la circonscription de Saint-Rémy de Provence. Une situation qui n'est pas nouvelle puisque la commune a été dans la même situation en mars 2023.

Une décision incompréhensible prise alors que les inscriptions ne sont pas closes, que la construction de l'écoquartier du Cours du loup a commencé, et que de grands travaux d'amélioration des écoles sont programmés.

Dès l'annonce, Jean Mangion a écrit un courrier au recteur de l'académie d'Aix-Marseille (lettre jointe), pour contester cette décision, qui est inconcevable aux vues des différents arguments.

Une copie est adressée à :

- M. Macron, Président de la République,
- Mme Belloubet, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse,
- M. Bessol inspecteur d'académie et Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône,
- Mme Pelestor-Valette, inspectrice d'Académie de la circonscription de Saint-Rémy de Provence
- M. Le Rudulier, sénateur des Bouches du Rhône,
- M. Taché de la Pagerie, député de la XVIème circonscription,
- aux syndicats des enseignants.

« Je vous demanderais avec insistance de revenir une nouvelle fois sur cette décision pour la simple et bonne raison que les premiers des 170 logements de l'écoquartier seront livrés à compter du second semestre 2025 (attestation de l'aménageur à l'appui) ce qui entrainera théoriquement l'arrivée de 21 enfants supplémentaires sur l'année scolaire 2025/2026.

« L'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire 2024/2025 est de 130 enfants ce qui correspond sur une base de cinq classes, à 26 enfants par classe. Ce chiffre est déjà supérieur au plafonnement des classes dont vous m'avez fait part dans votre courrier en date du 17 janvier 2024.

« L'effectif total sera ramené à 151 enfants à la rentrée 2025/2026 ce qui nécessitera impérativement six classes élémentaires, faute de quoi, nous nous retrouverions avec des effectifs de 30 enfants par classe ce qui me parait totalement inacceptable.



« Dans l'optique de l'évolution de nos effectifs que nous essayons d'anticiper, nous allons débiter au printemps 2024 de grands travaux au sein de l'école améliorant la qualité des espaces et le confort notamment thermique du bâtiment. Ces travaux sont soutenus par le Département et l'État. »

Une décision d'autant plus incompréhensible qu'elle avait été annulée par M. Pap Ndiaye, alors ministre de l'Éducation nationale,

« Nous avons une vision à long terme de la gestion de nos effectifs scolaires, comme le suggérait le Premier Ministre. L'État et l'Éducation nationale doivent en faire autant, » souligne le maire Jean Mangion.

P.J. Copie des lettres
Lien pour signer la pétition <https://chnq.it/5w5NXqGbKw>



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Saint-Étienne du Grès, le 14 février 2024

Objet : Fermeture de classe

Monsieur le Président,

de la Président

Vous trouverez ci-joint le courrier adressé à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille par rapport à la fermeture d'une classe de notre école communale de Saint-Étienne du Grès.

Cette décision nous paraît incompréhensible dans la mesure où, l'an dernier, le ministre Monsieur Pap Ndiaye avait annulé la même décision prise par le même recteur.

170 logements vont sortir de terre dans le village en 2025.

170 logements, ce sont trente élèves de plus, selon les calculs du rectorat, qui arriveront à la rentrée 2025/2026.

Pour cela, nous réaménageons l'école, en particulier avec la création d'une salle de classe supplémentaire, alors que l'on nous imposerait aujourd'hui une fermeture de classe.

Monsieur le Président, devant une telle incongruité, vous êtes notre seul recours pour que la raison prenne le pas sur des décisions purement technocratiques et que cette décision soit annulée.

Nous serions prêts à vous accueillir pour inaugurer en 2025 les nouveaux locaux que nous construisons pour ces nouveaux arrivants.

Nous vous précisons rapidement à quelle date cette inauguration pourrait avoir lieu.

Je compte très sincèrement pour votre aide
Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean MANGION
Maire de Saint-Étienne du Grès
Président du Parc naturel régional des Alpilles



P.J. Courrier à M. le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Madame Nicole BELLOUBET
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP07

Saint-Étienne du Grès, le 14 février 2024

Objet : Fermeture de classe

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint les courriers adressés

- à Monsieur le Président de la République
- à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

par rapport à la fermeture d'une classe de notre école communale de Saint-Étienne du Grès.

Cette décision nous paraît incompréhensible dans la mesure où, l'an dernier, le ministre Monsieur Pap Ndiaye avait annulé la même décision prise par le même recteur, sur la base d'arguments qui n'ont pas changé à ce jour.

170 logements vont sortir de terre dans le village en 2025.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*Je compte sur votre prise
dans la continuité de
ce que PAP Ndiaye
avait fait auparavant
Décidé*

Jean MANGION
Maire de Saint-Étienne du Grès
Président du Parc naturel régional des Alpilles



PJ. Courrier à M. le Président de la République
Courrier à M. le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13261 AIX-EN-PROVENCE

Saint-Étienne du Grès, le 09 février 2024

Monsieur le Recteur,

Je viens d'apprendre par notre inspectrice que l'école de Saint-Etienne-du-Grès devait perdre une classe élémentaire dès la rentrée prochaine. J'étais intervenu auprès de vous dès l'année dernière parce qu'un écoquartier de 170 logements devait sortir de terre à horizon 2025 et vous n'aviez pas fermé de classe.

Je vous demanderais avec insistance de revenir une nouvelle fois sur cette décision pour la simple et bonne raison que les premiers logements de l'écoquartier seront livrés à compter du second semestre 2025 (attestation de l'aménageur à l'appui) ce qui entrainera théoriquement l'arrivée de 21 enfants supplémentaires sur l'année scolaire 2025/2026.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire 2024/2025 est de 130 enfants ce qui correspond sur une base de cinq classes, à 26 enfants par classe. Ce chiffre est déjà supérieur au plafonnement des classes dont vous m'avez fait part dans votre courrier en date du 17 janvier 2024.

L'effectif total sera ramené à 151 enfants à la rentrée 2025/2026 ce qui nécessitera impérativement six classes élémentaires, faute de quoi, nous nous retrouverions avec des effectifs de 30 enfants par classe ce qui me paraît totalement inacceptable.

Dans l'optique de l'évolution de nos effectifs que nous essayons d'anticiper, nous allons débiter au printemps 2024 de grands travaux au sein de l'école améliorant la qualité des espaces et le confort notamment thermique du bâtiment. Ces travaux sont soutenus par le Département et l'Etat.

Ainsi, il me paraît opportun d'adopter une gestion pluriannuelle des effectifs tenant compte des situations particulières d'évolution des communes afin d'éviter des fermetures/réouvertures qui compliquent la gestion, nuisent à la visibilité et à la compréhension du grand public. Tel serait le cas à Saint Etienne du Grès si une classe d'élémentaire venait à fermer à la rentrée prochaine.

Cette gestion pluriannuelle avait été annoncée par le Gouvernement en 2023 c'est pourquoi nous nous y référons comme pour le nombre plafond d'enfants par classe.



Pour toutes ces raisons, Monsieur le Recteur, je défends ardemment le maintien de six classes élémentaires sur la Commune et j'espère obtenir votre soutien.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Recteur, mes respectueuses salutations.

Cordialement

Le Maire
Jean MANGION



Copie du présent courrier est adressée à :

- Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale, Jean-Yves BESSOL
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, Elsa PELESTOR-VALETTE
- Monsieur le Sénateur des Bouches du Rhône, Stéphane LE RUDULIER